



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTE n° 2022- 617

6-1 Police Municipale



OBJET : Tour du Bassin

Le dimanche 02 octobre 2022

POLICE MUNICIPALE

Réf : AC/PM/253521

DGS :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 – L 2213-1,

Vu l'arrêté Interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire et notamment les articles 127, 129 et 130,

Vu le Code de la Route notamment l'article R417-10 10° et en particulier l'article R411-30 relatif aux pouvoirs du Maire en matière de circulation,

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment l'article 131-12 §1 et 131-13,

Vu la demande de Monsieur LABEQUE, Président de l'Union Cycliste Arcachonnaise en date du 11 juillet 2022,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures afin d'assurer la sécurité de la circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Est autorisée, la manifestation sportive « Le Tour du Bassin » organisée par l'Union Cycliste Arcachonnaise, le dimanche 02 octobre 2022 de 14H00 à 16H00.

ARTICLE 2 : Le parcours empruntera l'itinéraire suivant :

- Rue Marcel Dassault, Avenue Vulcain, Avenue du Parc des Expositions, Avenue de l'Aérodrome, Avenue Denis Papin et l'avenue Gustave Eiffel.

ARTICLE 3 : L'organisateur devra prendre toutes les mesures afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la voie publique.

Pendant la durée de la manifestation, la circulation pourra être ralentie ou interrompue.

ARTICLE 4 : L'arrêté sera remis aux organisateurs.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet CS 21490, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant Divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Mairie.

Fait à LA TESTE DE BUCH, le 20/09/2022.



Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch

Publié le 22 SEP. 2022

Rendu exécutoire le 22 SEP. 2022